



CHARTRE D'ENGAGEMENT À LA *Jsc basket*



La charte du joueur de la JSC Basket est un ensemble de fondements visant à améliorer la vie du club et la cohésion de ses membres, l'objectif étant le bon déroulement de la saison. Chaque adhérent désireux de renouveler ou de prendre une licence à la JSC Basket doit en prendre connaissance et la signer avant que le club ne valide la licence auprès des instances fédérales.

- ASSIDUITÉ ET RESPECT DES HORAIRES

Dans le sport collectif, rien est possible sans la présence d'équipiers. Le groupe est donc pénalisé par l'absentéisme et les retards. Ils doivent donc rester à la marge et être signalés le plus tôt possible à l'encadrant.

- ACCÈS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES

L'accès aux infrastructures ne peut se faire qu'en présence du responsable de séance et selon des consignes de bon usage énoncées en début d'année. Les licenciés sont tenus de s'y tenir pour la sécurité des bâtiments.

- RESPECT DU MATÉRIEL ET DES INSTALLATIONS

Le matériel et les installations sont précieux pour que chaque équipe puisse évoluer dans de bonnes conditions. Il est donc primordial de s'assurer de la remise en état du matériel et des installations avant son départ. Il en va de la responsabilité de chacun pour mieux vivre ensemble. Les ballons doivent être rangés dans les espaces prévus, vos déchets doivent être déposés dans les poubelles et non restés à côté des bancs de touche ou dans les vestiaires, le mobilier doit être rangé pour les derniers usagers de la journée et le club house est un lieu qui doit rester convivial et de ce fait rester propre après votre passage (éponge et balais à disposition). Le club n'est pas en mesure de financer un service de conciergerie et les bénévoles ne sont pas vos petites mains.

- RESPECT DES AUTRES

Le bon esprit doit être la règle au sein du club. Il est fondamental pour le vivre ensemble.



CHARTRE D'ENGAGEMENT À LA

Jsc basket



De ce fait, chaque licencié s'engage à faire preuve de courtoisie et à respecter (dans ses actes et ses paroles) son coach, ses coéquipiers, les dirigeants, ses adversaires, les arbitres et leurs décisions ainsi que tous les autres acteurs qui permettent à chacun de se faire plaisir sur les terrains.

Les fautes techniques ou disqualifiantes résultent de comportements prohibés et le cumul est soumis à pénalité financière prononcée par les instances de basket. Le joueur sanctionné en assumera le prix. Un chèque de caution sera donc demandé dès la première faute technique (montant en adéquation avec le niveau du championnat dans lequel évolue le joueur).

- PARTICIPATION AUX OBLIGATIONS SPORTIVES

Sans investissement, notre club ne peut exister. Sans table de marque, sans arbitres, sans responsable de salle, il n'y a pas de matchs. C'est le devoir de chaque licencié que de s'investir pour que chacun puisse s'épanouir sur nos terrains. Les licenciés "Acteur" sont indispensables, les joueurs "Consommateurs" peuvent passer leur chemin. La participation aux tables de marque et à l'arbitrage s'inscrit dans l'apprentissage du jeu et de la vie associative. De ce fait un nombre minimum d'actions est dorénavant requis pour pouvoir représenter les couleurs de la JSC BASKET. Des rotations seront organisées. Ainsi chaque désignation doit être honorée. En cas d'empêchement, le joueur doit organiser lui-même son remplacement et en avertir le responsable.

U11 : 1 arbitrage encadré et 1 table de marque sur sa catégorie dans le cadre du JAP

U13 : 1 participation aux plateaux U7/U9 et 1 table de marque

U15 : 2 arbitrages U11 ou U13 et 1 table de marque

U18 : 2 arbitrages U13 ou U15 et 1 table de marque

U21/Sénior : 2 arbitrages jeunes, 1 table de marque, 1 responsabilité de salle

Séniors loisir : 1 responsabilité de salle

- PARTICIPATION À LA VIE DU CLUB

Chaque licencié doit être parti preneur dans la vie du club (lotos, tournoi, AG, fête du club...) sans quoi le club ne peut exister. A minima, la participation dans l'organisation ou la tenue d'un événement est attendue sur la saison.